COMPTE RENDU DU CONSEIL DE DEPARTEMENT

du Mardi 7 décembre 2021

Collège A : Pierre-Jean CHARREL (procuration à O.HAEMMERLE) ; Jean GILLIBERT (arrivé à 13h10) ; Ollivier HAEMMERLE ; Pascal SARDA ; Caroline THIERRY

Collège B: Romain GUILLAUME ; Emmanuel HALLOUIN (arrivé à 13h; départ à 13h55) ; Stéphane

ISNARD (procuration C. THIERRY); Elsy KADDOUM; Sabine MERCIER *IATOS*: Véronique FABRIS; Hosni MERNARI

Etudiants:

Personnalités Extérieures :

Autres: Françoise ADREIT; Jordan DORNE; Brahim HAMID; Nathalie HERNANDEZ (départ à 14h); Frédéric FERRATY; Julien LABETAA (arrivé à 13h); Philippe MOUSTROU (départ à 13h55)

Excusés: Pierre-Jean CHARREL; Stéphane ISNARD; Cassia TROJAHN DOS SANTOS

1. Compte rendu du Conseil de département du 16 novembre 2021 :

Brahim Hamid rappelle les sujets traités lors de ce Conseil.

Pascal Sarda demande que dans le paragraphe concernant les « Modalités de candidatures, de sélection et capacité d'accueil de nos formations » au niveau du L1 :

- soit enlever « en principe »
- « A l'issue de la 1^{ère} phase » soit remplacé par « suite aux différentes phases »
- « C'est pourquoi le nombre d'inscrits en L1 est supérieur à 150 » soit remplacée par « C'est pourquoi le nombre d'inscrits en L1 peut être supérieur à 150 »

Le compte rendu, modifié, est mis au vote :

NPPV: 1; Abstention: 2; Contre: 0; Pour: 6

Le compte rendu modifié est adopté.

2. Liste des CEV (Chargés d'Enseignements Vacataires) :

Une liste de sept CEV est présentée pour validation.

Trois sont nouveaux, les quatre autres sont déjà intervenus dans une formation du département.

Jean-Marc Dubon a été « recruté » pour intervenir en PIX.

Il est fait remarquer que son dossier ne répond pas aux critères de recrutement pour cet enseignement.

L'équipe pédagogique PIX va en rediscuter.

Il est donc décidé de mettre au vote la liste proposée à l'exception du dossier de Jean-Marc Dubon.

Une nouvelle liste composée de six CEV a été soumise au vote.

Cette liste est mise au vote :

NPPV: 0; Abstention: 1; Contre: 0; Pour: 11

Cette liste est adoptée.

3. Référentiel:

Les heures « RECAP » (Responsabilités d'Etudes et de Coordination des Accompagnements Pédagogiques) servent à payer uniquement des heures aux enseignants.

Concernant l'utilisation de ces heures (65h), les équipes pédagogiques de Licence (35h) et du Pix (30h) doivent envoyer leur proposition.

Plusieurs pistes : projet tutoré ; intersession, mise en place d'une plateforme de certification,

Catherine Comparot quitte la responsabilité de la Mineure Informatique.

Vu le peu d'inscrits (2 en L1 cette année), cette mineure risque de fermer.

Si non, il faudra un nouveau responsable.

Il est fait remarquer que depuis cette rentrée, il y a 3 parcours en L2 et que le nombre d'heures attribué pour la L2 est peu, comparé aux autres parcours et/ou année.

Tout comme en L1.

Il serait bien que les heures de responsabilités de la L1 et de la L2 soient alignées sur celles de la L3.

La question d'alignement de toutes les responsabilités y compris celles du Master est soumise au débat. Il est difficile d'apprécier les investissements demandés par chaque année / formation en l'absence d'outils de mesure.

La question des responsabilités pédagogique du PIX est posée.

La direction a fait rappeler que le vote concerne uniquement les heures « référentiel » issues de l'UFR (260h) et le référentiel adossé au financement propre du département. Les autres responsabilités, y compris le PIX, sont présentées à titre d'information. Il s'agit par exemple des responsabilités liées au SE, RUN, Laboratoire.

Les responsabilités du PIX sont issues des échanges avec le VP-Moyen dont le retour a été présenté dans les conseils précédents. Tous ces dispositifs seront présentés au CA dans le cadre de la refonte générale des référentiels initiée par le VP-Moyen.

Sabine Mercier fait remarquer que la responsabilité des RI a été modifiée, elle est maintenant de 1,1h au lieu de 5h. Il va falloir réfléchir si continuer les échanges est judicieux car cela représente beaucoup de travail pour peu de résultats

Suite à ces échanges, la première version du Référentiel proposé aux discussions est modifiée et le document joint est mis au vote

NPPV: 0; Abstentions: 2; Contre; 2; Pour: 8

Le Référentiel est adopté.

4. Informations et questions diverses :

- Point d'information sur les examens de janvier :

Une CFVU est convoquée, en urgence, jeudi après-midi, pour examiner une modification du calendrier des examens de janvier.

Il devrait y être proposé que le calendrier des examens soit décalé d'une semaine, les examens auraient donc lieu, en présentiel (pour l'instant), du lundi 10/01 au samedi 22/01 inclus.

Concernant les examens, les examens de la semaine du 10/01 resteraient tels que prévus dans le calendrier ; les examens de la semaine du 03/01 seraient reportés la semaine du 17/01.

Le 2^{nd} semestre débuterait le lundi 24/01 et comme il n'est pas possible de modifier la fin du 2^{nd} semestre, il ne durerait que 11 semaines.

Aucun cours ne devrait avoir lieu la semaine du 17/01.

- Demande, par l'UFR, d'une participation de 5000 euros pour achat de mobiliers (mange debout, tabouret, chaises) à destination des étudiants :

Tous les autres départements de l'UFR ont déjà donné leur accord.

Ce mobilier permettrait d'aménager des endroits de « convivialité » pour les étudiants.

Il est fait remarquer que ce mobilier ne doit pas être installé au 2nd étage.

Et que cela est nécessaire car les étudiants s'installent n'importe où rendant les déplacements difficiles quelquefois.

Brahim Hamid propose que le département, au vu des reliquats, participe à hauteur de 10000 euros si besoin.

Cette demande de participation est accordée mais les autres départements doivent toujours participer à hauteur de 5000 euros.

Tous les points de l'ordre du jour n'ont pas été traités, Ils seront traités lors du prochain Conseil. Le Conseil de ce jour, se termine à 14h10.

Brahim HAMID